



**400 000
victimes
d'usurpation
d'identité par an (2)**

Qui sait réellement se prémunir des dangers liés à Internet ?

L'avènement de l'Internet a, certes, changé notre quotidien mais a aussi fait naître de nouveaux risques... Aujourd'hui, personne n'est à l'abri d'une usurpation d'identité sur le web, d'une atteinte à sa réputation sur les réseaux sociaux ou d'une mauvaise surprise suite à un achat effectué en ligne.

Votre interlocuteur AXA

Entreprise Responsable, AXA France développe depuis plusieurs années des produits d'assurance à dimension sociale et environnementale. axa.fr

**En tant que professionnel
et expert de l'assurance
prévoyance**

Je vous accompagne dans votre protection et celle de vos proches avec des solutions concrètes et adaptées



Téléchargez dès maintenant l'application gratuite Mon AXA



Ou rendez-vous sur axa.fr/monaxa

Retrouvez nos services sur axa.fr/axavotreservice

AXA **Votre SERVICE** vous répond sur et
axa.fr

AXA France Vie. Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S. Nanterre AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245 Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche, 92727 Nanterre Cedex AXA Assistance France. S.A. au capital de 26 840 000 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon. Juridica. Société anonyme au capital de 14627854,68 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles - 1, place Victorien-Sardou, 78160 Marly-le-Roi. Entreprises régies par le code des assurances.

Ref. 963563 01/2016 - Conception Agence Bed&Breakfast - Crédits photos : Bruno Ruffini, Maasterfile, Photomostop

Prévoyance

Accidents de la vie courante et dangers liés à Internet

**Vie courante ou Internet,
les risques sont parfois
là où on ne les attend pas**



**Protection
Familiale Intégr@le**

Garantie des Accidents de la Vie
+ dangers liés à Internet



**11 millions
d'accidents de
la vie courante
chaque année (1)**

**Comment avez-vous prévu
de protéger vos proches ?**

Bricolage, jardinage, sports... on n'y pense pas toujours mais chacun de ces loisirs peut engendrer un accident de la vie quotidienne. Très mal couverts par les régimes obligatoires de protection sociale, ces accidents peuvent pourtant avoir des conséquences humaines et financières importantes. **Ils génèrent chaque année 5 fois plus de décès que les accidents de la route (1).**

(2) Source : CSA 2012

(1) Sources : INVS BEH 2011 - Institut National de la Consommation 2012 et sécurité routièrre.gouv

Protection Familiale Intégr@le

La solution pour faire face aux accidents de la vie courante et aux dangers d'Internet.⁽¹⁾

De l'accident le plus léger au plus grave, soyez assuré d'être bien accompagné

- Une **indemnisation** personnalisée qui peut atteindre **1 million d'euros**
- **Un seul contrat** pour vous et toute votre famille avec une couverture à vie.
- une **prise en charge** immédiate
- Une couverture de **tous les sports** non rémunérés, même ceux à risque

Une aide sur mesure, utile et immédiate

- **Aide-ménagère** ou **garde-malade** à domicile
- Soutien scolaire à domicile
- Aide à l'**adaptation du logement**

Deux formules de garantie

Vous choisissez la formule la plus adaptée à vos besoins en fonction de votre situation de famille (solo ou couple/famille)

Référence

- Pour garantir les accidents de la vie les plus graves, à partir de **30 % d'invalidité** (ex : la paralysie d'une jambe)

Confort

- Pour garantir les accidents de la vie de moindre gravité, à partir de **5 % d'invalidité** (ex : la perte d'un doigt)
- **11 € par mois⁽⁵⁾** pour une personne seule en formule Confort.

Une protection élargie aux risques liés à Internet

Quels événements sont couverts ?

- Atteinte à votre réputation sur Internet
- Usurpation d'identité
- Utilisation frauduleuse de moyens de paiement
- Litiges avec un e-commerçant

Accompagnement juridique et soutien psychologique

- **Des juristes** répondent à toutes vos questions
- **Des psychologues cliniciens** sont à votre écoute

Gestion des litiges et prise en charge des frais

- **Résolution à l'amiable** : aide et prise en charge des frais jusqu'à 1 000€
- **Accompagnement devant les tribunaux** : prise en charge jusqu'à 10 000€⁽²⁾
- **31 € par mois⁽⁵⁾** pour un couple ou une famille en formule Confort avec l'option Internet.

Indemnisation des préjudices subis⁽³⁾ en cas de :

- **Litige lié à un achat de bien en ligne** : remboursement du bien non livré ou livré cassé
- **Usurpation d'identité et utilisation frauduleuse de moyens de paiement** : Remboursement des transactions frauduleuses et des frais associés : frais de communications, bancaires, de reconstitution des documents d'identité et des moyens de paiement
- **Atteinte à votre e-réputation** : prise en charge du nettoyage de l'information par un prestataire spécialisé⁽⁴⁾



Une souscription jusqu'à 77 ans, simple, rapide et **sans questionnaire médical**

⁽¹⁾ Selon clauses et conditions du contrat ⁽²⁾ En cas de litige lié à un achat de bien sur Internet, la garantie d'aide à la résolution des litiges est limitée à la phase amiable et exclut la prise en charge des frais de justice ⁽³⁾ Dans la limite de 5 000 €. ⁽⁴⁾ Sous réserve des limitations techniques afférentes à Internet. ⁽⁵⁾ Tarifs indiqués lorsque toutes les personnes couvertes ont moins de 66 ans. Si vous ou un membre de votre famille avez plus de 66 ans, contactez votre interlocuteur AXA pour connaître le tarif.